Commune d'ESTAVAR 66800

Accusé de réception en préfecture 066-216600726-20171114-DCM2017-64-DE Date de télétransmission : 20/11/2017 Date de réception préfecture : 20/11/2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'absence de quorum de la séance du 11 Novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de votants: 8

Date de convocation: 11 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 novembre 2017 à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents: L LEYGUE, A TONETTI, R MAGNAN, M VILLAR, B CAGNY, JC RIVAYROL

Absents : S LEBRE, E QUINSON, JP HESPEL, M CARRERE, P MIFFRE Procurations : P. MIFFRE à L LEYGUE ; M CARRERE à B CAGNY

Romain MAGNAN est élu secrétaire de séance.

DCM2017-64 : Adhésion à la «Charte Régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro phyto dans nos villes et villages» auprès de la FREDON Languedoc Roussillon

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est déjà fortement engagée en faveur de la réduction des pesticides sur la commune puisqu'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles PAPPH a été adopté le 07 août 2017 par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire propose de renforcer cette démarche en adhérant à la charte régionale «Objectif zéro phyto dans nos villes et villages», proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) du Languedoc Roussillon:

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- En Languedoc Roussillon, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux: protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif est gratuit pour les collectivités qui souhaitent s'y engager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'ADOPTER le cahier des charges et de SOLLICITER l'adhésion de la commune à la Charte Régionale «Objectif zéro phyto dans nos villes et villages » ;

- D'AUTORISER le Maire signer tous documents y afférent.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

AFFICHE LE: